



## Vol à l'étalage ayant déjà eu un rappel à la loi dans l'année

Par **tristan1982**, le **23/11/2017** à **20:55**

Bonjour,

en mai 2017, j'ai eu un rappel à la loi par le délégué du procureur de la république pour violence envers un agent public avec ITT de moins d'une semaine. Même si ce fut complètement idiot de ma part, je ne suis pas du tout violent, je roulais sur un trottoir en vélo doucement quand deux pervenches m'ont arrêtée. Elles voulaient me mettre une amende de 120 euros, j'ai paniqué et voulu partir. Une pervenche en s'accrochant à mon vélo a été déséquilibrée et je me suis arrêté pour attendre la police.

Je suis pas du tout fier de moi, je me sens vraiment nul mais j'ai volé aujourd'hui une montre à 29 euros à décathlon. Comme c'est la deuxième fois à décathlon (vol à 30 euros aussi), ils vont porter plainte contre moi pour vol à l'étalage.

Est ce que le procureur de la république va me convoquer ? Est-ce que les deux affaires vont être mises en relation ? Qu'est-ce que je peux avoir comme condamnation ?

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **23/11/2017** à **22:51**

Bsr,

Selon la loi, vous êtes passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros, maximum,

HORS circonstance aggravante, mais la clémence des juges fait que c'est la plupart du temps bien plus faible.

Pour vous, il est impossible de prédire quoi que ce soit sachant qu'il y a récidive (on peut penser que vous ne vous êtes fait prendre "que" 2 fois...et qu'une première mesure de clémence,rappel à la loi, n'a pas été utile à grand chose).

Par **tristan1982**, le **23/11/2017** à **23:59**

Merci Pragma,

Si je dois avoir une amende, quelle pourrait être son montant, dans quelle fourchette, sachant que c'est un vol de 30 euros ? je ne veux pas me trouver d'excuses mais cela reste minime et je n'ai jamais eu de rappel à loi ou de condamnations pour vol à l'étalage. le procureur va-t'il considérer que mon rappel à la loi pour l'affaire mentionnée dans mon message précédant puisse avoir un rapport avec ce vol ?

PS : je n'ai jamais eu de condamnations ni de rappels à la loi sauf cette malheureuse affaire qui tient plus à un mauvais enchaînement de circonstances qu'à autre chose. Je n'aurais certes pas dû essayer de partir et payer l'amende, mais la situation était disproportionnée (120 euros pour avoir fait 50 mètres sur un trottoir à vélo pour éviter un sens interdit) que j'ai paniqué.